

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR -----  
Procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2010 -----  
La Présidente, Mme Stéphanie THORON ouvre la séance à 10 h 15 -----  
Les Secrétaires sont MM. Yvan PETIT et Pierre VUYLSTEKE. -----  
La réunion se tient au Palais des Congrès, place d'Armes, 1 à 5000 Namur -----  
-----  
L'ordre du jour a été établi comme suit : -----  
Ouverture de la séance par Mme la Présidente -----  
Appel nominal des Conseillers -----  
Dépôt des procès-verbaux des réunions des 23 et 26 novembre 2010. -----  
Communication de la Présidente (s'il y a lieu) -----  
Questions orales posées au Collège provincial (s'il y a lieu) -----  
Lecture des rapports des Commissions – Discussion et vote des résolutions. -----  
1<sup>re</sup> Commission : n°142/10 -----  
2<sup>e</sup> Commission : n°144/10 -----  
3<sup>e</sup> Commission : n°140/10 (huis clos) -----  
6<sup>e</sup> Commission : n° 95/10, 250/10, 251/10 -----  
Clôture de la séance par Mme la Présidente -----  
Liste des affaires portées à l'ordre du jour -----  
1<sup>re</sup> Commission : -----  
Affaire n° 142/10 : Intercommunale Unique de Soins de Santé dénommée VIVALIA –  
Assemblée générale Ordinaire du 14 décembre 2010 – Ordre du jour – Approbation. -----  
2<sup>e</sup> Commission : -----  
Affaire n° 144/10 : INASEP – Assemblée générale statutaire du mercredi 15 décembre 2010 –  
Ordre du jour – Approbation. -----  
3<sup>e</sup> Commission : -----  
Affaire n° 140/10 : Administration de la Santé Publique, de l'Action Sociale et Culturelle –  
Administration des Services techniques et de l'Environnement – Vacances d'emplois  
d'Inspecteur général. -----  
6<sup>e</sup> Commission : -----  
Affaire n° 95/10 : MPME Gembloux – Achat d'un immeuble « Résidence Bayard » Chaussée  
de Tirlemont à Gembloux – Approbation de la promesse d'achat – Mandat au Comité  
d'acquisition d'immeubles. -----  
-----  
Présences constatées par appel nominal : -----  
Groupe PS : Claude BULTOT, Freddy CABARAUX, Jean-Louis CLOSE, Joseph  
DAUSSOGNE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves  
DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Denis LISELELE,  
Natalie MARICHAL, Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse  
ROBERT, Khalid TORY. -----  
Groupe MR : Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Philippe  
BULTOT, Robert CAPPE, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard  
DUCOFFRE, Nadine GUISSSET, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, José PAULET, Fabien  
SCAILLET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel  
WAUTHIER. -----  
Groupe CDH : Etienne BERTRAND, Patrick BISCARI, Guy CARPIAUX, Jean-Pol COLIN,  
Alain COLLIN, Benoît DISPA, Pierre GENARD, Christophe GILON, Françoise NAHON-  
DELFORGE, Lionel NAOMÉ, Jean-Claude NIHOUL, Françoise SARTO-PIETTE, Pierre  
TASIAUX, Luc ZABUS. -----  
Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE  
BUSSY, Virginie MARCHAL, Michel SOMVILLE. -----

Indépendant : André PIERARD. -----

Excusés : Yves DEPAS (PS), Virginie MARCHAL(ECOLO), Fabien SCAILLET(MR). -----

M. le Greffier provincial, Daniel GOBLET, assiste à la réunion. -----

Affaires soumises au Conseil : Lecture des rapports des Commissions - Discussion et vote sur les conclusions de ces rapports. -----

Mme la Présidente donne la parole au rapporteur de la 1<sup>re</sup> Commission : -----

Pour l'affaire n°142/10 : Intercommunale Unique de Soins de Santé dénommée VIVALIA – Assemblée générale Ordinaire du 14 décembre 2010 – Ordre du jour – Approbation. -----

Le Rapporteur E. CLEDA lit le rapport rédigé-----

Mme la Présidente met la résolution aux voix. Le Conseil adopte, à l'unanimité, la résolution :

Le Conseil provincial, -----

VU l'article 1523-2 et 1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation stipulant que les délégués de chaque Province rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil ; -----

VU la convocation adressée ce 09 novembre 2010 par l'Association Intercommunale VIVALIA portant convocation à une Assemblée Générale Ordinaire fixée au 14 décembre 2010 ; -----

VU les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ; -----

VU les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire ; -----

CONSIDERANT que la Province de Namur s'efforce de jouer pleinement, dans l'esprit du code précité, son rôle d'associé dans l'Intercommunale et qu'il importe, dès lors, d'exprimer sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ; -----

CONSIDERANT que le Province est représentée par cinq délégués : -----

PS (2) : Claude BULTOT – Pierre-Yves DERMAGNE -----

MR (2) : Marie-Claude LAHAYE – Joseph DETHY -----

CDH (1) : Alain COLLIN ; -----

VU l'avis de sa 1<sup>ère</sup> Commission ; -----

ARRETE -----

Article 1<sup>er</sup> : le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 juin 2010 est approuvé. -----

Article 2 : le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2010 est approuvé. -----

Article 3 : le plan stratégique 2011-2013 est approuvé. -----

Article 4 : le remplacement définitif d'un administrateur : Bertrand LESPAGNARD par Michel JACQUET est approuvé. -----

Article 12 : afin que la proportion des votes intervenus au sein du Conseil puisse être prise en considération dans toutes ses nuances et conformément à l'article L 1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'expédition de la résolution, sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution prise par le Conseil et précisant également le résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller concernant un article quelconque de la résolution. -----

Article 13 : Expédition de la présente résolution sera adressée : -----

- au Président de l'Intercommunale VIVALIA. -----

- aux représentants provinciaux, à charge pour ces derniers de rapporter cette résolution telle quelle. --

Article 14 : la présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur. -----

Le Greffier provincial, ----- La Présidente,

(s) D. GOBLET ----- (s) S. THORON.

Arrivée de M. Maxime DELAITE (PS) à 10 heures 20. -----

Mme la Présidente donne la parole au rapporteur de la 2<sup>e</sup> Commission : -----  
Pour l'affaire n°144/10 : INASEP - Assemblée générale statutaire du mercredi 15 décembre 2010 -  
Ordre du jour : Approbation. -----

Le Rapporteur R. CAPPE lit le rapport rédigé -----  
MM. CLOSSET, HUBAUX et VAN ESPEN interviennent.-----

Mme la Présidente met la résolution aux voix. Le Conseil adopte, à l'unanimité, la résolution :  
Le Conseil provincial, -----

Vu le code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en ce qu'il régit le  
fonctionnement des intercommunales wallonnes et en ce qu'il organise les provinces  
wallonnes ; -----

Attendu que la Province de Namur est affiliée à l'Intercommunale Namuroise des Services  
Publics ; -----

Vu la lettre adressée aux actionnaires de l'Intercommunale INASEP, portant convocation à  
une assemblée générale statutaire fixée au 15 décembre 2010 ; -----

Vu les points à l'ordre du jour de cette assemblée ; -----

Attendu qu'il convient de se prononcer préalablement sur ces points ; -----

Attendu que l'article L 1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation  
stipule, qu'en cas de délibération préalable du Conseil provincial sur les points portés à  
l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'une intercommunale, celle-ci confère aux délégués  
de la Province le mandat de rapporter à l'Assemblée Générale la proportion des votes  
intervenues au sein du Conseil provincial ; -----

VU le rapport de sa 2<sup>ème</sup> Commission -----  
décide :-----

Article 1 : approuve le plan stratégique – 2011 – 2012 – 2013 . -----

Article 2 : approuve le budget 2011.-----

Article 3 : approuve l'augmentation du capital liée aux activités d'égouttage. -----

Article 4 : approuve la cession d'une part sociale de la SA Aquawal. -----

Article 5 : prend connaissance du message du Comité de rémunération. -----

Article 6 : confirme le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes. -----

Article 7 : adresse une expédition de la présente résolution à Monsieur le Président de  
l'Intercommunale INASEP ainsi qu'aux mandataires provinciaux désignés au sein des  
instances décisionnelles de cette Intercommunale. -----

Afin que la proportion des votes intervenues au sein du Conseil puisse être prise en considération  
dans toutes ses nuances et conformément à l'article L1523-12 du code de la Démocratie  
locale et de la Décentralisation, l'expédition de la résolution, sera accompagnée d'un courrier  
spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution prise par le conseil et précisant  
également le résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller  
concernant un article quelconque de la résolution. -----

La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site intranet  
de la Province de Namur. -----

(s) D. GOBLET----- (s) S. THORON.  
Greffier provincial -----Présidente

Mme la Présidente rappelle qu'en raison du huis clos l'affaire 140/10 sera traitée en fin de  
séance. - -----

Mme la Présidente donne la parole au rapporteur de la 6<sup>e</sup> Commission : -----

Pour l'affaire n°95/10 : MPME Gembloux – Achat d'un immeuble « Résidence Bayard »  
Chaussée de Tirlemont à Gembloux – Approbation de la promesse d'achat – Mandat au  
Comité d'acquisition d'immeubles..-----

Le Rapporteur M. LE BUSSY lit le rapport rédigé -----  
Mme la Présidente met la résolution aux voix. Les membres des groupes PS, MR et M. PIERARD sont pour, les membres des groupes CDH et ECOLO s'abstiennent. Décision : le Conseil adopte la résolution : -----  
Le Conseil provincial, -----  
CONSIDERANT QUE l'actuelle Maison du Mieux-être de Gembloux n'étant plus conforme à la législation relative aux conditions techniques d'aménagement et d'équipement des locaux, il a été envisagé de déménager ce service, vu les frais importants qu'une remise en conformité des locaux devrait entraîner ; -----  
VU de dossier technique réalisé pour la nouvelle implantation de la Maison du Mieux-être recommandant pour l'ensemble des services une superficie de 796m<sup>2</sup> brute ( 663 m<sup>2</sup>net), en privilégiant un seul niveau, de préférence au rez-de-chaussée ;-----  
VU l'offre de la société Serenity Construct proposant une surface de 726m<sup>2</sup> sise dans un immeuble en voie de construction « la résidence Bayard », Chaussée de Tirlemont à Gembloux au prix de 1.072.900€HTVA, en ce compris 3 emplacements de parkings extérieurs devant la Résidence et des caves au choix ; -----  
VU l'avis de l'administration de la l'action sociale, santé et logement et du service Technique Immobilier estimant que cet immeuble est conforme au projet de la nouvelle Maison du Mieux Etre aux motifs suivants : -----  
meilleure accessibilité au site pour le public cible scolaire qui se déplace en car avec une zone frontale de halte et une rotation autour du bâtiment pour accéder à un parking de stationnement ( le site de la Grande Prairie n'offre aucune facilité d'accès, de dépôt et de parking pour les cars scolaires), -----  
espace immobilier disponible sur un seul plateau, ce qui permet : -----  
un aménagement plus rationnel des différents circuits médicaux, -----  
une utilisation polyvalente des espaces communs ( sanitaires, bureau de consultation pour PMR, salles de réunion...) une meilleure intégration et complémentarité dans le fonctionnement des différents services ( le site de la Grande Prairie offre des espaces sur deux plateaux – deux niveaux) -----  
localisation du site plus visible pour l'Institution provinciale et à proximité des grandes voies d'accès à la Ville de Gembloux ( le site de la Grande Prairie est au centre ville plus enclavé), -  
VU l'avis du Comité d'acquisition d'immeubles mandaté pour estimer les immeubles considérant que l'offre de la Sa Serenity Construct est conforme au prix pratiqué pour des immeubles neufs à Gembloux ; -----  
VU la promesse de vente ci-jointe acceptée par la Sa Serenity Construct devant le Comité d'acquisition d'immeubles ce 18 novembre 2010 ; -----  
VU la proposition du Collège provincial d'approuver - le principe de l'achat d'une superficie de 726m<sup>2</sup> dans la Résidence Bayard sise Chaussée de Tirlemont à Gembloux appartenant à la Société Serenity Construct ainsi 3 parkings extérieurs et des caves au choix, pour le prix de 1.072.900€ HTVA aux conditions reprises dans la promesse de vente ci-jointe , et de mandater le Comité d'acquisition d'immeubles pour passer l'acte authentique d'achat, celui-ci étant désigné pour représenter la Province lors de la passation de cet acte authentique ; -----  
VU l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission ; -----  
VU l'article L2222-1 du Code de la Démocratie Locale ; -----  
DECIDE : -----  
Article 1er : d'approuver le principe de l'achat par la Province d'une superficie de 726m<sup>2</sup> et de 3 parkings extérieurs et de 9 caves , dans la Résidence Bayard sise Chaussée de Tirlemont à Gembloux pour le prix de 1.072.900€HTVA et hors aménagements aux conditions reprises dans la promesse de vente ci-jointe. Cette acquisition poursuit un but d'utilité publique, à savoir l'installation d'une Maison provinciale du Mieux Etre.-----

Article 2 : de mandater le Comité d'Acquisition d'immeubles pour passer l'acte authentique d'achat, celui-ci étant désigné pour représenter la Province lors de la passation de l'acte.-----  
(s) D. GOBLET----- (s) S. THORON.  
Greffier provincial -----Présidente

Mme la Présidente reprend les travaux relatifs à l'affaire 250/10, projet de budget pour 2011. -

250/10-GEVAL-31 : Contrat de gestion entre la Province de Namur et l'ASBL « Soutien aux Pays de la Francophonie » - Evaluation du contrat de gestion pour les années 2009, 2010, 2011. -----

Page 171 : Article 160098/64000/001. -----

M. E. CLEDA, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

MM. CLEDA, BERTRAND, NOTTE et CLOSE interviennent successivement. -----

Page 257 : Institut Supérieur de Pédagogie. M. NAOMÉ retire sa demande d'intervention. -----

Page 273 : Article 735031/64262/000. Intervention forfaitaire Château de Namur. MM. LE BUSSY et DELIRE interviennent. -----

250/10-GEVAL-10 : Régie Château de Namur – Suivi du plan de gestion. -----

Page 275 : Article 735031/26240/000. -----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

250/10-GEVAL-11 : Cercle équestre de l'Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves ASBL – Suivi du contrat de gestion. -----

Page 281 : Article 735079/64261/000. -----

M. A. DEPAYE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

Page 288 : CHEVETOGNE. M. CARPIAUX, Mme JACQUES, M. CARPIAUX et Mme JACQUES interviennent successivement. -----

Arrivée de M. Benoît DISPA (CDH) à 10 heures 40. -----

Page 297 : Maison de la Culture. M. CARPIAUX, Mme JACQUES, M. CARPIAUX, Mme JACQUES, M. SOMVILLE, Mme JACQUES, MM. NOTTE, SOMVILLE, Mme JACQUES, MM. CLOSE, CLEDA et NOTTE interviennent successivement. -----

Arrivée de M. le Gouverneur Denis MATHEN à 10 heures 55. -----

250/10-GEVAL-01 : Contrat de gestion entre la Province de Namur et l'ASBL « Office des Métiers d'Art de la Province de Namur » - Evaluation du contrat de gestion pour l'année 2009. -----

Page 301 : Article 762040/64000/021. -----

M. M. DELAITE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. BISCARI intervient. -----

250/10-GEVAL-03 : Contrat de gestion entre Province Namur et CLAP - Bureau d'accueil des tournages" - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2009. -----

Page 301 : Article 762040/64000/056. -----

Mme A. HUMBLET, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

250/10-GEVAL-06 : Contrat de gestion entre la Province de Namur et l'asbl « Festival International du Film Francophone » - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2009. -----

Page 301 : Article 762040/64000/033. -----

M. M. DELAITE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

250/10-GEVAL-07 : Contrat de gestion entre la Province de Namur et l'asbl « Namur Média » - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2009. -----

Page 301 : Article 762040/64000/044. -----

Mme A. HUMBLET, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

250/10-GEVAL-08 : Contrat de gestion entre la Province de Namur et l'asbl « la Maison de la Poésie et de la langue française » - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2009. -----

Page 301 : Article 762040/64000/054. -----

M. M. DELAITE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

250/10-GEVAL-09 : Contrat de gestion entre la Province de Namur et l'asbl « Rock about Nam » - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2009. -----

Page 301 : Article 762040/64000/043. -----

Mme A. HUMBLET, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

250/10-GEVAL-21 : Contrat de gestion entre, notamment, la Province de Namur et l'asbl « Centre culturel régional de Namur » - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2009. -----

Page 301 : Article 762040/64000/015. -----

M. M. DELAITE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

250/10-GEVAL-022 : Contrat de gestion entre, notamment, la Province de Namur et l'asbl « Centre culturel régional de l'arrondissement de Philippeville – Action Sud » - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2009. -----

Page 301 : Article 762040/64000/026. -----

Mme A. HUMBLET, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. COLIN, Mmes JACQUES, ROBERT, M. COLIN et Mme ROBERT interviennent successivement. -----

250/10-GEVAL-023 : Contrat de gestion entre, notamment, la Province de Namur et l'asbl « Centre culturel régional de Dinant » - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2009. -----

Page 301 : Article 762040/64000/009. -----

M. M. DELAITE, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

250/10-GEVAL-024: Contrat de gestion entre, notamment, la Province de Namur et l'asbl « Centre d'Art Vocal et de Musique Ancienne » - Evaluation de l'exécution du contrat de gestion pour l'année 2009. -----

Page 301 : Article 762040/64000/010. -----

Mme A. HUMBLET, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

Page 301 : Culture et Loisirs. M. COLIN, Mme JACQUES, MM. CARPIAUX, SOMVILLE ; Mme JACQUES, MM. BISCIARI, DUCOFFRE, CLOSE, CARPIAUX et VUYLSTEKE interviennent successivement. -----

-----  
Page 311 : Article 762090/62011/000. Rémunération personnel étranger service audio. M. SOMVILLE et Mme JACQUES interviennent.-----

-----  
Page 330 : Article 771107/151/000. Subsidés Région Wallonne aux Musées provinciaux. M. SOMVILLE, Mme JACQUES, MM. VAN ESPEN, SOMVILLE, Mme JACQUES, MM. SOMVILLE, VAN ESPEN et SOMVILLE interviennent successivement.-----

-----  
Arrivée de M. Jean-Claude NIHOUL (CDH) à 11 heures 45.-----

-----  
Page 331 : Service des Musées en Province de Namur. M. COLIN a obtenu les réponses souhaitées.-----

-----  
Page 331 : 771107/27101//000. Travaux aux Musées provinciaux. Mme JACQUES, M. SOMVILLE, Mme JACQUES et M. SOMVILLE interviennent successivement.-----

-----  
Mme la Présidente donne la parole aux des Présidents des différentes Commissions à propos du budget. Mme Françoise BAILY-BERGER – 1<sup>re</sup> Commission ; M. Claude BULTOT – 2<sup>e</sup> Commission ; M. Philippe HUBAUX – 3<sup>e</sup> Commission ; M. Bernard PONCELET – 6<sup>e</sup> Commission émettent un rapport oral. -----

Mme Laurence LAMBERT (ECOLO), MM. Alain COLLIN (CDH), José PAULET (MR), Pierre-Yves DERMAGNE (PS), chefs de groupe, émettent successivement leurs considérations, réflexions et remarques quant au budget. -----

-----  
Mme la Présidente annonce la poursuite de l'examen du projet de budget 2011 par le vote sur des différents amendements déposés. -----

Page	Auteur	N° article	Montant initial	Proposition
30	COLLIN	040003/70108/000 – Taxe sur les complexes touristiques – suppression de la taxe	67.500	0
		040003/70111/000 – Taxe sur les établissements classés comme dangereux, insalubres et/ou incommodes et assimilés - suppression de la taxe	250.000	0
Sont pour les membres du groupe CDH ; sont contre les membres des groupes PS et MR et M. PIERARD; les membres du groupe ECOLO s'abstiennent; Mme la Présidente déclare l'amendement rejeté.				
30	COLLIN	0400003/70140/000– Centimes additionnels au précompte immobilier – réduction du taux de 1485 à 1450	57.307.279	55.955.500
Sont pour les membres du groupe CDH ; sont contre les membres des groupes PS et MR et M. PIERARD; les membres du groupe ECOLO s'abstiennent; Mme la Présidente déclare l'amendement rejeté				
	SOMVILLE	Rénovation du Cinéma d'Art et d'Essais Caméo 2 – création d'un article extraordinaire	0	1
Sont pour les membres des groupes CDH et ECOLO; sont contre les membres des groupes PS, MR et M. PIERARD ; Mme la Présidente déclare l'amendement rejeté.				

-----  
Mme la Présidente poursuit l'examen de l'affaire 250/10 : Projet de budget pour 2011 : -----

M. PAULET, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----  
Mme la Présidente met la résolution aux voix. Le vote par appel nominal commence par M. PETIT, désigné par tirage au sort : -----  
POUR : Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Claude BULTOT, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, Jean-louis CLOSE, Robert CLOSSET, Maxime DELAITE, Luc DELIRE, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Véronique FABRIS, Nadine GUISSSET, Anne HUMBLET, Martine JACQUES, Robert JOLY, Jacky MATHY, Dominique NOTTE, José PAULET, Yvan PETIT, André PIERARD, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Stéphanie THORON, Khalid TORY, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER. -----  
CONTRE: Etienne BERTRAND, Patrick BISCIARI, Guy CARPIAUX, Etienne CLEDA, Jean-Pol COLIN, Alain COLLIN, Pierre GENARD, Christophe GILON, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMé, Jean-Claude NIHOUL, Françoise SARTO-PIETTE, Michel SOMVILLE, Pierre TASIAUX. -----  
Résultat : 46 votants, 30 voix pour, 16 voix contre. Le Conseil adopte le projet de budget pour 2011 dont résultats : -----

Résultats du Service Ordinaire	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercices antérieurs	13.568.156,00	1.264.040	12.304.116
Exercice propre	130.885.026,00	130.650.541	234.485
Total	144.453.182,00	131.914.581	12.538.601
Prélèvements	168.641,00	1.447.964	-1.279.323
Total général	144.621.823,00	133.362.545	11.259.278

Résultats du Service Extraordinaire	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercices antérieurs	7.096.296,00	65.000	7.031.296
Exercice propre	16.969.473,00	23.907.567	-6.938.094
Total	24.065.769,00	23.972.567	93.202
Prélèvements	1.447.963,00		1.447.963
Total général	25.513.732,00	23.972.567	1.541.165

Pour l'affaire n°251/10 : Emprunts destinés à financer les dépenses extraordinaires prévues au budget provincial 2011. -----

Le Rapporteur M. PAULET lit le rapport rédigé -----  
Mme la Présidente met la résolution aux voix. Les membres des groupes PS, MR et M. PIERARD sont pour, les membres des groupes CDH et ECOLO sont contre. Décision : le Conseil adopte la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----  
Vu les articles des recettes extraordinaires du budget 2011 prévoyant l'appel d'un emprunt en vue de financer les diverses dépenses extraordinaires prévues ; -----  
Vu les propositions du Collège provincial et l'avis de la 6<sup>e</sup> Commission ; -----  
Vu l'arrêté du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et notamment ses articles L2212-32, L2231-8 et L2222-1 ; -----  
Vu l'article 23 § 3 de l'arrêté royal du 02 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ; -----

Arrête : -----  
Article unique : Le Collège provincial est autorisé à contracter au fur et à mesure des besoins, tous les emprunts mentionnés aux tableaux annexés à la présente résolution qui concernent le budget provincial de l'année 2011 et ce, conformément à la législation sur les marchés publics. -----

-----  
La Présidente déclare le huis clos pour traiter le dossier 140/10 et demande à toutes les personnes étrangères à l'assemblée de quitter la séance à l'exception de M. le Gouverneur, M. le Greffier et de Madame SCHUEREMANS.-----

Proclamation du huis clos à 12 heures 50 -----

HUIS CLOS-----

Présents au prononcé du huis clos : -----

Groupe P.S. : Claude BULTOT, Jean-Louis CLOSE, Maxime DELAITE, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY

Groupe M.R. : Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Nadine GUISET, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, José PAULET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.--

Groupe C.D.H. : Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Jean-Pol COLIN, Alain COLLIN, Christophe GILON, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMé, Jean-Claude NIHOUL, Françoise SARTO-PIETTE. -----

Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Michel SOMVILLE. -----

Indépendant : André PIERARD. -----

REPRISE DE LA SEANCE PUBLIQUE à 12 heures 55 -----

Présents à la reprise de la séance publique-----

Groupe P.S. : Claude BULTOT, Jean-Louis CLOSE, Maxime DELAITE, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY

Groupe M.R. : Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Nadine GUISET, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, José PAULET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.--

Groupe C.D.H. : Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Jean-Pol COLIN, Alain COLLIN, Christophe GILON, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMé, Jean-Claude NIHOUL, Françoise SARTO-PIETTE. -----

Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Michel SOMVILLE. -----

Indépendant : André PIERARD. -----

-----  
A la demande de Mme la Présidente, MM Maxime DELAITE, Pierre-Yves DERMAGNE, Christophe GILON et Etienne CLEDA, les quatre plus jeunes membres de l'assemblée prennent place au bureau en qualité de scrutateurs. -----

-----  
Affaire n° 140/10 : Administration de la Santé Publique, de l'Action Sociale et Culturelle – Administration des Services techniques et de l'Environnement – Vacances d'emplois d'Inspecteur général. -----

Mme la Présidente annonce : « Nous sommes en mesure de passer aux votes puisque nous avons pris connaissance en huis-clos, du rapport de la 3eme Commission, et puisque nous avons pu procéder en huis-clos à l'évaluation de la régularité de la procédure et que chacun a eu l'occasion de s'informer amplement sur les titres et mérites de chacun des candidats au regard de chacune des deux fonctions à pourvoir ».-----

-----  
Vote par bulletin secret pour l'emploi d'Inspecteur général de l'Administration de la Santé Publique, de l'Action Sociale et Culturelle. -----

Un bulletin est distribué à chaque Conseiller, 42 bulletins sont distribués.-----  
Dépôt dans l'urne des bulletins suivant appel nominal : 42 bulletins sont déposés -----  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42 -----  
Nombre de bulletins nuls : néant -----  
Nombre de votes valablement exprimés (*trouvés – nuls*): 42 -----  
Nombre de bulletins blancs : 6 -----  
Nombre de bulletins favorables à Mme Dominique HICGUET : 33 -----  
Nombre de bulletins favorables à M. Francis MALACORD : 3 -----  
Mme Dominique HICGUET obtient 33 voix sur 42 votes valables -----  
Décision : Mme Dominique HICGUET est promue Inspecteur général de l'Administration de  
la Santé Publique, de l'Action Sociale et Culturelle, à la majorité des suffrages. -----

Vote par bulletin secret pour l'emploi d'Inspecteur général de l'Administration des Services  
techniques et de l'Environnement. -----

Un bulletin est distribué à chaque Conseiller, 42 bulletins sont distribués.-----  
Dépôt dans l'urne des bulletins suivant appel nominal : 42 bulletins sont déposés -----  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42 -----  
Nombre de bulletins nuls : néant -----  
Nombre de votes valablement exprimés (*trouvés – nuls*): 42 -----  
Nombre de bulletins blancs : 3 -----  
Nombre de bulletins favorables à M. Francis MALACORD : 2 -----  
Nombre de bulletins favorables à M. Jacques PLICHARD : 0 -----  
Nombre de bulletins favorables à M. Pierre SQUERENS : 37 -----  
M. Pierre SQUERENS obtient 37 voix sur 42 votes valables -----  
Décision : M. Pierre SQUERENS est promu Inspecteur général de l'Administration des  
Services techniques et de l'Environnement, à la majorité des suffrages. -----

Mme la Présidente annonce que les procès-verbaux des réunions des 23 et 26 novembre  
2010, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, sont adoptés à l'unanimité. -----

La séance est levée à 13 heures 30. -----

Pour accord au titre de rapport succinct, le 3 décembre 2010

Daniel GOBLET,  
Greffier provincial

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 17 décembre 2010

Daniel GOBLET,  
Greffier provincial

Stéphanie THORON,  
Présidente